

Installation de stockage des déchets résiduels

Le traitement des déchets résiduels

Malgré les multiples moyens mis en oeuvre pour valoriser nos déchets ménagers (tri sélectif, compostage, déchèteries ...), une partie des déchets résiduels produits ne peut être recyclée.

Dans l'Aveyron, l'élaboration du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) a confirmé le choix du recours au stockage plutôt qu'à l'incinération des déchets ménagers résiduels. Ce stockage doit répondre à des normes environnementales très strictes, dans une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

Aujourd'hui, une partie des déchets résiduels collectés dans l'Aveyron est traitée sur l'installation de stockage de Solozard, implantée sur la Commune de Villefranche de Rouergue.

Qu'est ce qu'une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) ?

C'est un site conçu pour stocker des déchets ménagers et assimilés dans des conditions optimales de sécurité pour l'environnement.

Le principe général de l'enfouissement est de stocker les déchets, en supprimant leur contact direct avec le sol à l'aide de géo membranes, de récupérer les jus polluants appelés lixiviats, et le biogaz issu de leur fermentation.

Fonctionnement de l'installation de stockage des déchets de Solozard



L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Solozard est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisation préfectorale. Elle est en activité depuis 1979 et est autorisée pour une capacité maximale de 20 000 tonnes de déchets par an. Elle fermera ses portes en septembre 2019.

Les déchets sont exclusivement d'origines ménagères et assimilées. L'ISDND de Solozard a accueilli en 2016, 15 735 tonnes.

[Pour en savoir plus sur l'installation de stockage des déchets de Solozard, vous pouvez consulter le dernier rapport d'activité.](#)

Les étapes :

1. Contrôle des déchets :
A l'entrée du site, chaque benne subit un contrôle de son chargement (type de déchets, vérification d'absence de radioactivité).
2. Pesée (entrée) :
Le camion est pesé avant d'accéder au quai de déchargement.
3. Déchargement :
Les déchets sont ensuite déchargés dans le casier.
4. Enfouissement :
Les déchets sont ensuite déposés dans l'alvéole en service et tassés par un compacteur. Les jus sont drainés et dirigés vers un bassin de stockage où ils seront prélevés et traités dans une station d'épuration. Les déchets enfouis fermentent et produisent du méthane. Ce biogaz est drainé vers une torchère qui assure sa combustion.
A la fin de l'exploitation, le site sera recouvert puis végétalisé et surveillé pendant une durée minimum de 30 ans.

Obtention de la certification ISO 14001 sur l'installation de stockage de Solozard



Soucieux de ses responsabilités à l'égard de l'environnement, le SYDOM s'est engagé dans la mise en place d'une démarche environnementale en vue d'obtenir la certification ISO 14001 sur l'installation de stockage des déchets de Solozard.

Dans le cadre de cette démarche volontaire, le SYDOM a réalisé un système de management environnemental, c'est-à-dire, un outil de gestion qui permet de s'organiser afin de réduire et maîtriser les impacts sur l'environnement de l'installation de stockage des déchets de Solozard et d'inscrire cette activité dans une logique de développement durable.

Cet engagement est formalisé dans la politique environnementale ci-dessous.

Suite à un audit réalisé par l'organisme AFNOR certification, l'installation de stockage des déchets de Solozard a été certifiée ISO 14001 depuis le 20 mai 2014.

Bien que celle-ci soit contrôlée chaque année, cette certification doit être validée à nouveau tous les 3 ans par un cabinet de certification agréé.

[Consulter la politique environnementale.](#)

Rapport d'activité de l'installation de stockage de Solozard



Installation de stockage des déchets résiduels - SYDOM Aveyron Installation de stockage des déchets résiduels - SYDOM Aveyron